



*Communiqué de presse
Paris, le 18 septembre 2017*

Ouverture de l'enquête publique de révision du Plan de protection de l'atmosphère

Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) prévoit, d'ici 2020, de rendre aux Franciliens un air de meilleure qualité, en accélérant les mesures prises pour diminuer la pollution. Avec ce plan, - et les décisions nationales et locales déjà prises-, le nombre de Franciliens soumis à la pollution aux particules et au dioxyde d'azote devrait être divisé par huit par rapport à 2014.

La révision du PPA en Île-de-France est soumise à enquête publique du 18 septembre au 31 octobre 2017.

Depuis plus d'un an et demi, huit groupes de travail associant l'ensemble des secteurs d'activité contribuant à la pollution, des professionnels, des collectivités, ainsi que des associations pour la protection de l'environnement ont proposé des défis permettant de supprimer à terme (2025) les dépassements des valeurs limites de qualité de l'air observés en Île-de-France.

25 défis à relever pour un air plus sain

Les sources d'émissions sont aujourd'hui diffuses et issues majoritairement de nos modes de transport et de chauffage. 25 défis sont à relever par tous les secteurs d'activité et par tout citoyen. Le changement de nos comportements est l'une des clés du succès de l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France.

C'est l'ambition de cette révision du PPA. Les aides de l'État sur ce sujet sont conséquentes : 67,5 M€ pour le bonus/malus écologique et la prime à la conversion des véhicules en Île-de-France en 2016 ; 5 M€ pour l'installation de bornes de recharge électrique par les collectivités ; 5 M€ pour la mobilité propre sur le fonds transition énergétique et 42 M€ de crédits d'impôt transition énergétique pour le renouvellement des appareils de chauffage aux bois anciens.

Enquête publique du 18 septembre au 31 octobre 2017

Le projet de PPA est soumis à enquête publique entre le 18 septembre et le 31 octobre 2017. Chaque citoyen peut venir consulter le projet et déposer ses observations sur les lieux d'enquête publique ou via le registre électronique à l'adresse suivante : <http://enquete-publique-ppa-idf.fr>

Des réunions publiques sont organisées pour informer la population, recueillir son opinion et ses suggestions préalablement à l'approbation du document final.

Les dates et les lieux de réunions sont disponibles à l'adresse web ci-dessus.

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

DRIEE

magali.mauger@developpement-durable.gouv.fr

01 87 36 45 37 ou 07 63 86 85 46

Pour en savoir plus : www.maqualitedelair-idf.fr